REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

==========

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009

N° 8 Objet de la délibération : Atelier Santé Ville.

Date de la convocation : 08/12/2009
Compte rendu affiché le : 16/12/2009

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45
Nombre de conseillers municipaux présents: 41

Président : Mme Michèle PICARD

Secrétaire Chaïneze KABOUYA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, Mme Danièle GICQUEL, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, Mme Saliha MERTANI, M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Abdelak FADLY, Mme Eliette ORENES a donné pouvoir à Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Djilannie BENMABROUK a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON

CONSEIL MUNICIPAL - Séance publique du 14/12/09

Atelier Santé Ville

N° 8

Direction Service Hygiene

RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif Atelier Santé Ville se déroule classiquement en trois phases :

- La première phase a été constituée par la réalisation du « Diagnostic Santé » menée par l'ORS (Observatoire Régional de la Santé) dont les conclusions ont été rendues publiques.

- La deuxième phase a été constituée par un temps de partage des conclusions avec les partenaires et la hiérarchisation des orientations qui a permis de dégager 9 pistes proposées au BM.

- La troisième phase actuelle constitue la phase de mise en oeuvre des actions pilotées par le coordinateur Atelier Santé Ville en lien avec le médecin Directeur du Service Communal d'Hygiène et de Santé.

Suite à la délibération du 5 janvier 2009, ce rapport a pour objet de rendre compte du travail de mise en œuvre des pistes sélectionnées par la ville (voir tableau en annexe)

Seules les pistes ayant fait l'objet d'un travail spécifique sont explicitées.

1- Déclinaison des actions sur 2009

Axe santé mentale :

Piste 2 : Création d'une instance de concertation pluridisciplinaire autour des cas difficiles, intitulée Instance Santé Psychique et Logement
La création de cette instance de concertation pluridisciplinaire a été réalisée. Elle se réunit une fois par mois et associe :
- La ville (Service Communal d'Hygiène et de Santé, Direction Solidarité et Action Sociale)
- Les bailleurs (Grand Lyon habitat, OPAC du rhône, Alliade, Adoma)
- Le Conseil Général
- Le secteur psychiatrique (Conseil Local de Santé Mentale, CLSM)
- La coordination sociale de la police

Elle est pilotée par un binôme associant Ville (Coordinatrice Atelier Santé Ville du SCHS) et Conseil Local de Santé Mentale (Assistante Sociale du Centre de Soins Ambulatoires). Dès janvier 2010, cette instance sera opérationnelle et traitera des dossiers complexes associant une problématique psychique à une problématique logement, avec pour objectif des solutions concrètes et concertées.

Piste 3 : création d'un espace d'écoute

Un espace écoute pour les habitants a été crée par le biais d'un Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) nommé *PIXELS*. Il est animé par les professionnels de l'association NEMO. Les jeunes sont reçus pour le moment, dans les locaux de NEMO à raison d'une journée par semaine. La recherche active d'un lieu adapté a permis de trouver un local situé 29 rue Emile Zola. Une négociation sur le loyer est en cours. La communication officielle sur le dispositif sera développée et les temps de permanences seront élargis dès que le local sera mis à disposition.

Axe nutrition :

Piste 5 : développement de comportements alimentaires favorables via l'éducation à la santé

Piste 6 : Obésité, prise de conscience, accès aux soins

Un travail de recensement des actions existantes et des potentialités (partenaires à même de mettre en place des actions ou animations sur ce thème) a été effectué. Le Docteur Sérusclat, endocrinologue spécialisé dans les troubles alimentaires s'est montré fort intéressé pour travailler cette piste avec les professionnels de la commune.
Le travail engagé dans le sens d'une action concertée sur la ville a été momentanément suspendu du fait de la pandémie grippale qui monopolise l'ensemble du personnel médical et para-médical.

Axe accès aux droits et aux soins :

Piste7 : développement de réponses en matière d'accès aux droits et aux soins

Piste 8 : favoriser la prise en charge post-hospitalisation des résidents des foyers Adoma et Aralis

Deux types d'actions sont déclinés :

1) Auprès des professionnels: des actions d'information sur les divers dispositifs existants (fonctionnement des services PASS et Attentionné de la CPAM et de la Cimade)

2) Auprès de la population : un repérage a été effectué sur la population âgée des foyers logements. Un travail est réalisé avec Bioforce sur l'accès aux droits, aux soins et à la prévention, sur la mise en place de permanences au sein des foyers,…

Autres actions réalisées en 2009 :

1) L'atelier Santé Ville a été partenaire d'une action de sensibilisation et de prévention SIDA organisée par un collectif d'associations (ALS, CIDAG, CDHS, CPEF, Mutualité Française, Bus Info Santé)

2) L'Atelier Santé Ville de Vénissieux :
- a rejoint le collectif régional des ASV
- a intégré le groupe des ASV du Sud est

2- Proposition pour 2010

Axe santé mentale :

Outre la coordination et le suivi de l'instance « santé psychique et logement » et du PAEJ, une réflexion sera menée sur les conditions de mise en place d'une équipe mobile de psychiatrie qui permettrait l'optimisation des réponses au public en matière de santé mentale.

Axe nutrition :

Le projet initié en 2009 sera repris dès que possible (fin de la phase aiguë de la pandémie grippale qui monopolise le personnel médical et para médical) pour assurer la mise en place d'un programme d'action globale sur la ville. Le docteur Sérusclat s'investira notamment au côté de l'ASV sur ce sujet. Il s'agira de :

- mobiliser les ressources existantes
- mettre en réseau les institutions concernées
- développer des stratégies de proximité
- rechercher la participation active de la population

Axe accès aux droits et aux soins :

Des séances d'informations sur les différents dispositifs existants à destination des professionnels seront organisées en fonction de l'actualité et des besoins exprimés.

Pour les habitants :

- Un projet de travail avec une médiatrice santé de la mutualité du Rhône est en cours. Celle-ci possède une expérience de plusieurs années principalement sur le territoire de Vaulx en Velin et intervient ponctuellement dans différentes villes. Elle anime des réunions d'informations collectives sur le thème de la santé, tient une permanence d'accès aux droits et effectue des accompagnements physiques si besoin. Elle pourrait assurer une présence dans les foyers logements, effectuer le travail de lien entre les habitants et les organismes dispensateurs d'action de santé, co-animer les groupes habitants thématiques. Son profil Franco-Arabophone serait un atout non négligeable notamment vis à vis de la population âgée des foyers logements.

- Des séances d'information collectives d'accès aux droits seront dispensées dans les centres sociaux, la maison de quartier de la Darnaise, les foyers logements.

Concernant les personnes âgées vivant dans les foyers logements :

- L'instauration de permanences d'accès aux droits au sein des foyers logements sera étudiée

- La médiatrice santé pourra effectuer de l'accompagnement médico-social et être sollicitée pour effectuer un accompagnement physique de certains résidents insuffisamment autonomes.

- Un groupe de travail de professionnels concernés par le sujet permettra une meilleure prise en charge de cette population notamment vis à vis du vieillissement.

Concernant la piste hygiène et soins bucco-dentaire pour les enfants :

L'UFSBD, l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire interviendra auprès de 7 classes de Cours Préparatoires (soit 292 élèves) au travers de son action « M ' Tdents » (acquisition de connaissances sur les structures bucco-dentaires, les règles de prévention, l'intérêt des examens et la dédramatisation de la visite chez le dentiste). Cette action a eu lieu dans 3 classes l'année dernière et le résultat semble tout à fait probant.
L'étude porterait sur la possibilité de poursuivre ce type d'action ou de réaliser une action de dépistage en CM1 avec des dentistes de la ville.

Autre

L'Atelier Santé Ville participera en fonction de l'actualité ou des opportunités à différentes actions ponctuelles en rapport avec ses objectifs.

3- Coût et financement pour 2010

Coordinateur Atelier Santé Ville
Le montage financier suit la règle habituelle : 50 % de financement Etat et 50 % de financement de la collectivité.

Le coût de cette action de coordination se répartira de la façon suivante :
- Temps de coordination : 33 000 € (participation Etat)
Valorisation du temps du personnel municipal impliqué (correspondant à la participation de la Ville : personnel du SCHS, de la Santé scolaire et du GPV)

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 01/12/09,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide de :

- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjointe déléguée, à solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires au taux maximum pour la poursuite de la démarche Atelier Santé Ville

- dire que la subvention à percevoir de l'Etat sera inscrite au budget en temps opportun au chapitre 74 : dotations et participations, aux comptes 74718 : participations Etat autres à la rubrique 510 : Santé-Services communs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN

	Actions	Objectif	Contenu	Partenaires	Rôle du coordonnateur ASV
La santé mentale	**1. Élaboration d'un langage et savoir-faire communs**	Optimisation des orientations proposées aux habitants dans le cadre de la santé mentale	Constitution de typologies de situations relevant de la santé mentale Pré-construction de réponses de droit commun	Les membres du Conseil Local de Santé Mentale Les acteurs du programme de Réussite Éducative	Coordonner l'ensemble de la démarche, de sa préparation à la diffusion des écrits produits aux acteurs médico-sociaux locaux
	2. Création d'une instance de concertation pluridisciplinaire autour de "cas difficiles"	Recherche de réponses adaptées pour les habitants dont la situation est complexe, de nature psychosociale et nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire	Concevoir et mettre en œuvre avec les différents acteurs une instance de concertation partenariale	Les services de la Ville, le Conseil Général, le secteur Psychiatrique, la Justice, la Police, les bailleurs…	Gestion et animation d'analyses concertées de situations pluridisciplinaires
	3. Création d'un espace d'écoute	Le développement de réponses locales, autres que le soin, en matière de souffrance psychique des adultes	Création d'une espace non dédié à la pathologie, un lieu d'écoute tout public	Le secteur de la psychiatrie Les structures locales intervenant auprès du public adulte	Élaboration du projet sous-tendant la création d'un tel espace
	4. Création d'une équipe mobile de psychiatrie	L'optimisation des réponses au public en matière de santé mentale	La création d'une équipe "interface" en amont du soin est composée d'infirmiers de psychiatrie, d'un psychologue et d'un psychiatre Cette équipe se déplacerait auprès des professionnels et si besoin auprès des patients	Le secteur psychiatrique, se chargerait du "montage" de ce dossier et de la gestion de ce projet dans le cadre du Plan Psychiatrie de Santé Mentale Et une mobilisation des 3 communes concernées par ce projet (Vénissieux, Saint Priest et Saint Fons)	Concevoir les articulations entre le projet de l'équipe mobile et les autres actions menées dans le cadre de l'ASV
Nutrition	**5. Développement de comportements alimentaires favorables via l'éducation à la santé**	Permettre aux habitatns de bénéficier de programmes sur l'allimentation en cohérence avec leurs besoins et axés sur le développement de comportements favorables	Concevoir un projet sur cette thématique en lien avec les ressources disponibles et les programmes existants déjà réalisés.	Le Conseil Général et le CPEF La clinique du Sud Est L'Éducation Nationale Le SCHS et la Santé Scolaire Municipale	Coordonner la conception partenariale d'un projet sur l'alimentation prenant en considération les spécificités locales
	6. Obésité : prise de conscience, accès aux soins	Favoriser l'accès aux soins des personnes ayant une pathologie liée à une alimentation inadaptée, et ce, le plus précocement possible.	Favoriser la prise de conscience d'un surpoids et la nécessité du soin.Créer une dynamique d'accès aux soins en améliorant le réseau partenarial local.	Les centres sociaux Le secteur Psychiatrique La clinique du Sud Est	Coordination de la conception de ces projets et suivi de leur mise en œuvre
Accès droits et soins	**7. Développement de réponses en matière d'accès aux droits et aux soins**	Favoriser l'accès individuel et collectif aux droits et aux soins des populations dites défavorisées	Mise en place de permanences de l'Agence Exclusion Précarité (CPAM 69) Réalisation d'ateliers collectifs en direction du public ciblé Information collective en direction des professionnels	L'Agence Exlcusion Précarité (CPAM 69) Foyers Adoma et Aralis de Vénissieux PASS « clinique du Sud Est » CCAS de Vénissieux	Coordination des phases de préparation, de sensibilisation et de mise en œuvre
	8. Favoriser la prise en charge post-hospitalisation des résidents des foyers Adoma et Aralis	Garantir aux résidents des foyers hospitalisés une prise en charge post-hospitalisation efficiente	Élaboration d'un projet de coordination des différents intervenants	Foyers Adoma et Aralis de Vénissieux Hôpitaux et cliniques dans lesquels les résidents des foyers sont pris en charge	Sensibilisation des foyers à la conception de projets en la matière
	9. Étudier la possibilité d'un projet en matière d'hygiène et de soins bucco-dentaires	Repérer les possibilités d'actions sur Vénissieux en matière d'hygiène et de soins bucco-dentaires	Élaborer un projet en matière de prévention bucco-dentaire	Les acteurs du champ médico-social (Éducation Nationale, Santé scolaire...) La faculté dentaire (si possible) L'Ordre des dentistes (si possible)	Coordination de la conception et de la mise en œuvre du projet lui-même